NOUVELLE SÉRIE (30e année, n° 122) SEPTEMBRE 1958

ARCHIVES

DU DIOCÈSE

DE LUÇON

BULLETIN D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET D'ARCHEOLOGIE RELIGIEUSE

Paraissant tous les trois mois

SOMMAIRE

I. — CHRONIQUES PAROISSIALES : Beauvoir-sur-Mer. — Chap. II : Le Sol (Dr Julien Rousseau) (à suivre).

II. — DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE ET TOPOGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE, publié sous la direction du Dr J. Rousseau Canton de la Roche-sur-Yon, par Y. du Guerny (à suivre).

LUÇON
IMPRIMERIE H. REZEAU

1958

Abonnement aux ARCHIVES

Prix de l'abonnement pour 1958 (payable d'avance) **300 fr.**
Etranger ..... **325 fr.**
Le numéro ..... **80 fr.**

Pour tout ce qui concerne administration, abonnements et publicité, s'adresser à M. le chanoine BUCHOU, Administrateur, Evêché de Luçon (Vendée).

Pour les règlements, utiliser le C. C. P. Nantes 71.60, M. le Chancelier de l'Evêché, Luçon.

REDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. le chanoine BILLAUD, professeur, Institution Richelieu, La Roche-sur-Yon (Vendée).

---

rais de Bouin et de Machecoul, par suite du retrait des eaux marines. Les salines de Beauvoir, telles qu'elles sont aujourd'hui, sont encore au premier rang des salines vendéennes ; elles ne sont inférieures, tant en quantité qu'en qualité, qu'à celles de Noirmoutier.

⁂

Les Noms de Lieux

« La nature et le passé d'un pays sont en quelque sorte résumés dans les noms de lieu qu'on y rencontre. Les habitants y ont inscrit sans y penser leurs souvenirs, leurs travaux, leurs croyances, leurs traditions, leurs malheurs et leurs joies, leurs noms même et jusqu'à l'expression des sites qu'ils contemplaient. Les noms ne sont pas tous de la même origine, car diverses races ont habité le même pays à des époques différentes et de même que le fleuve laisse chaque année sur ses bords une couche de limon nouveau, de même chacune de ces races a laissé une marque spécifique de son passage... » (1).

C'est ainsi que, au cours des siècles, chaque parcelle de terrain reçut, du bon plaisir ou de la volonté expresse de son propriétaire, au hasard des circonstances parfois, le nom qui lui est resté attaché.

Il est impossible — ce serait fastidieux d'ailleurs — de passer en revue tous ces noms, d'autant qu'il en est d'une banalité courante, qui ne sont que des qualificatifs de forme, d'aspect, de situation ou de destination, ou même de simples mesures de surface : le Grand-Pré, le Petit-Pré, le Pré-Long, le Pré-Plat, le Pré de l'Angle, le Pré du Milieu, la Grande Pièce, le Champ Pointu, la Chaussée, la Traite, la Rive ou les Rives, la Digue, le Journal du Milieu, le Grand Journal, le Grand Marais, le Bossis, la Friche, le Dégatis, les Dix Sillons, les Trois, Quatre, Neuf, Douze ou Dix-Huit Journaux, les Loires,

(1) Abbé Bourdeaut : *Autour de Candé*, p. 1.

les Vingt, les Huit-Vingts, les Douze-Vingts, les Seize-Vingts..., les Trois Boisselées, le Pré aux Bœufs, le Pré aux Vaches, le Pré aux Ouailles, le Pré aux Moutons, le Parc, les Terres, etc...

D'autres, plus pompeux peut-être ou de banalité moindre, n'ont toutefois rien de local et se retrouvent un peu partout, tels que le Grand Logis, la Maison Neuve, le Marais Neuf, le Clousis, les Gâts, le Pâtis, les Trois-Ormeaux, la Noue, les Ouches, les Salines, l'Airaud ou les Airauds (1)..., et les multiples *cairuys* ou *quairuys* (2), le Cairuy-Haut, le Vieux-Cairuy, le Cairuy-Noir, le Cairuy-aux-Moines...

Mais certains méritent une mention spéciale : ceux, par exemple, qui donnent leur nom au quartier, tels la Commanderie, le Bout-de-Sac, le Breuil, la Rousselière, la Boissellerie, la Malchaussée, le Marais-Doux, le Pontreau, les Vallées, les Chaudes-Rives... ; la Roche-Baron, le Maupas, le Cornoir (XII[e] s.), le Marais Mauvais — *Marais-Mauvet* (1218), *Marais-Movet, Marais Mauffaiz* (1425)... — sont parmi les lieux-dits les plus anciennement cités ; Chaveil formait, avant la Révolution, avec Saint-Gervais et les Salines, une seigneurie indépendante ; l'Ampan, le Sableau, la Malchaussée, le Bout-de-

(1) *Airaud* ou *Aireau* vient du bas-latin *area*, qui a donné le mot *aire* (aire à battre le blé, aire de marais salants...) et tous les *aireaux*, quelle que soit leur orthographe, que l'on rencontre en Vendée.

(2) On a attribué à ce mot le sens de *tenue*, d'*enclos*..., le faisant dériver du breton *Ker*, dont le sens primitif de *ville, lieu retranché*, s'est avili ou amenuisé dans la suite jusqu'à désigner seulement *village* ou *maison*. C'est le sens qu'il a conservé d'ailleurs à Bouin, sous la forme *querré* ou *cairé*, suivi généralement d'un nom de famille — le *Querré-Rousseau*, le *Querré-Potier*... —. Mais dans le reste du Marais, et notamment à Beauvoir, *cairuy* est employé surtout comme synonyme de *cour*, d'*aire ;* on dit couramment, en patois, « *dans le tchierraïe* »... Le cairuy est en quelque sorte la cour de la ferme, l'espace qui s'étend devant la maison ; il semble bien que, pris dans ce sens, le mot provient plutôt du bas-latin *quadrivium*, qui signifie *carrefour*, et qui a donné des noms de lieux tels que *le Carroi* (Sarthe), *Queyrois* (Haute-Vienne), *le Quéroy* (Charente), *Carrouges* (Orne), *le Grand Carroy* (Indre-et-Loire) et autres.

Sac... sont autant d'anciens fiefs ; dès le XIV[e] siècle, et peut-être avant, la Gézière et la Cahouette étaient des ports de quelque importance ; le Corquillet, avec son enceinte rectangulaire et ses fossés, marque l'emplacement d'un établissement romain ; la Maladrie ou Maladrerie, au sommet de la colline, celui d'une fondation médiévale de bienfaisance ; la Commanderie était une possession des Templiers de Coudrie ; les Abbayes, qui furent avant la Révolution le fief familial des Nicollon, relevaient de l'abbaye de Breuil-Herbaud, fondée vers l'an 1130 non loin de Falleron ; la Ministrie fut créée par les Trinitaires de Beauvoir et rappelle leur souvenir, de même que les Ministres — alias le Menître —, le Pré-Ministre, la Tenue du Ministre..., et aussi le Gaillot qui appartenait au même couvent ; le Pré-aux-Moines, le Bossis-aux-Moines, le Cairuy-aux-Moines..., autant de noms significatifs ; le Marais-Prieur, le Prieuré, le Grand Marais de l'Eglise... sont également d'anciens biens ecclésiastiques ; le Saint-Esprit était un petit fief féodal ; Saint-Blaise, une possession d'un bénéfice desservi sous l'Ancien Régime dans l'église de Beauvoir et Saint-Louis d'une chapellenie de l'église de Saint-Gervais ; le Saint-Dominique, un pré-marais dépendant anciennement des Jacobins ; Saint-Eloi fut, à l'origine, vers 1750, une métairie constituée par les Mathurins (1) : ce sont là les seuls lieux-dits en *saint* qui soient anciens, avec Saint-Nicolas, vocable d'une ancienne église qui a donné aussi son nom à la rue qui y conduisait ; les autres sont modernes, ainsi Sainte-Marie (Route du Gois), Saint-Philbert (1908),

(1) Ce nom de Saint-Eloi est spécifiquement attaché à la maison située en face de l'entrée du cimetière : ce n'est que par une extension abusive qu'on l'a attribué également, naguère, à la halte du chemin de fer départemental de Challans à Fromentine établie à l'extrémité de la Rue Pois-Pain ; lors de l'établissement du cadastre communal, vers 1829, la majeure partie des terrains de ce quartier, jusqu'aux rives de la Grande Filée, dépendait encore de la ferme de Saint-Eloi, dont le nom fut accolé à leur dénomination propre ; lorsqu'il fallut désigner la station, à défaut des vieux noms des lieux bien oubliés — les Savinières, par exemple — ou pouvant prêter à confusion — le Sableau —, ce fut Saint-Eloi qui fut choisi.

d'un prénom en honneur dans la famille de son constructeur, et Saint-Clément, maison bénite en 1924 par l'abbé *Clément* Limouzin, alors curé-doyen de Beauvoir...

Des lieux-dits portent encore le nom de telle ou telle famille d'autrefois : le Pré-Paynot, le Pré-Viaud, le Pré, la Boisselée, le Cairuy et la Tenue-Maublanc, le Pré-Ragonneau, le Pré-Dorion, le Rousseau, le Piriou, le Rivaudeau, le Pré-Dorin, les Rémondières ou Raymondières — Jacques Raymond, s[r] des Airauds (1601, 1630...) —, le Plessis-Neau ou Plessineau, la Remigeauderie — François Remigeaud, s[r] de la Fontaine, inhumé dans l'église de Beauvoir le 3 janvier 1634 ; M[e] Nicolas Remigeaud, notaire et procureur du marquisat de la Garnache et Beauvoir, sénéchal de Saint-Gervais, † 27 janvier 1738 —, la Rousselière, la Tenue-Barbier, les Vincentières... ; et tous ces *marais* nommément cadastrés : le Marais-Chevalier, le Marais-Moinard, le Marais-Michaud, le Marais-Petitgas, le Marais-Vincendeau, le Marais-Alix, le Marais-Buor, le Marais-Messant...

La Rondelière fut le berceau de cette famille Rondeau (1) qui s'installa ensuite à la Belle-Chaussée (XV[e] s.), puis à Beaumanoir (La Barre-de-Monts, XVI[e]-XVII[e] s.) et dont l'héritière, Françoise Rondeau, épousa, dans la chapelle du château de Beauvoir, le 2 novembre 1631, Mathurin de La Rochefoucauld, seigneur du Breuil-Bayers...

Chantemerle est un petit fief féodal qui s'étendait, au Nord-Est de la ville, entre ceux de Coudrie, de la Flocellière et du Sableau, mais le nom fut primitivement attaché spécialement aux terrains sur lesquels s'élève le logis actuel et à une maison, aujourd'hui disparue, située sur le chemin qui longe le Ruisseau, à l'extrémité Nord de l'actuel jardin Barré. Cette maison, qui figure sur le plan de Masse (1704) et sur le cadastre de 1829, devait exister encore en 1868, car Ch.-Ed. Gallet, qui la mentionne dans sa Monographie, émettait alors l'hypothèse que ce fut là, sans doute, au Moyen Age, « le manoir de Guillaume de Chantemerle et de noble dame Maxendie, son épouse, mentionnés en 1205 dans la charte de fondation de l'abbaye de la Blan-

(1) Armoiries : *De gueules à trois besants d'argent.*

che » (1). C'est possible, mais rien ne prouve que Guillaume de Chantemerle — *nobilis vir Guillermus de Cantamerula* —, seigneur de Pareds, ait jamais eu un castel à Beauvoir.

Des parcelles, souvent très modestes, furent jadis, pour certaines familles, comme un titre de noblesse, tels le Porcheron et la Factrie pour les Angibaud, le Pré-Nouveau et la Primaudière pour les Joubert, les Grapillières pour les Le Breton, les Plantes pour les Denonvilliers, la Papinière pour les Mosnier et les Neau, la Cahouette pour les Guérin, le Verdin pour les Faudry, le Sableau pour les Durand...

Les noms de la Crosnière se ressentent de leur époque, qui fut celle des Philosophes et de Jean-Jacques Rousseau : Bel-Abord, la Cambuse, l'Ermitage, l'Union, Félix ou Fély... sont tout à fait dans le style du XVIII[e] siècle finissant.

Citons encore, au hasard, le Gros-Coëf et le Barreau, sur l'Etier ; la Roulière, Beau-Rivage, la Brionnière (2), la Caraillière, la Capinière, la Mussellerie, la Galopinière, les Gourelières, les Cristelles, la Pâqueraie... ; un nom de constellation stellaire, l'Eridan ; des noms assez spéciaux qu'on ne trouve guère ailleurs, le Cornoir, les Ullais, les Arsais ou Arçais, les Vigaires, le Trigouil, le Girobeau, l'Ingret, le Dély — Coëf et Casse, vulg. Case, du Dély —, les Aubinelles, les Niochères... et le Boileau ou *Boit-l'eau* du vieux cadastre...

Il y a aussi, entre les Mathurins et les Jacobins, un petit étang, plutôt une mare ou un abreuvoir, dénommé les Anglais, d'étymologie absolument inconnue, à moins qu'il ne faille écrire *Anglées*, vieux mot désignant une unité de surface agraire...

Le Cadoret, qui coupe la route de Bouin à la sortie de la ville, touchant les terres du château, est un nom qui vient du breton *Kador*, mot signifiant chaise ou

(1) Ch. Ed. Gallet, loc. cit., pp. 108-109.

(2) Les lieux-dits de ce nom figurent, d'après le D[r] Boismoreau (An. Soc. Emul. Vendée, 1928, p. 133), parmi les lieux électifs où se reposent les garous dans leurs nocturnes randonnées. Ils « se trouvent le plus souvent dans les environs de mégalithes conservés ou détruits, rochers utilisés par les populations préhistoriques... ».

siège de justice ; ce terme se rattache certainement à la justice seigneuriale et indique peut-être l'emplacement des bois de justice ou des fourches patibulaires qui marquaient le droit de justice du seigneur. D'ailleurs, tout à côté se trouve le *Pilori*.

Le Pré-des-Demoiselles, que l'on trouve non loin de là, plus au Nord, et encore à l'autre bout de la commune, aux confins de la Barre, au Sud du Vieux-Cairuy, tire-t-il son nom, comme l'ont affirmé certains préhistoriens, le Dr Baudouin notamment, de la présence, au temps jadis, de pierres-levées ou menhirs ? Peut-être... Plus sûrement devait-il s'en trouver à la Foliette, nom dont l'origine celtique est indéniable.

Enfin, il est un nom que l'on retrouve en divers endroits du territoire communal, les Sartières, qui s'applique généralement à des terrains situés en bordure des étiers. L'étymologie en est évidente : ce mot signifie *terrains salés* et n'est qu'une corruption de *Saletières*, terme employé aux XVIIe et XVIIIe siècles. Ce nom est de la même famille que *salines* et autres du même genre, les *Trente-Salauds*, par exemple, que le cadastre écrit *Salops* (!) et qui est une altération de *salants*. Il y a d'ailleurs un autre terrain, près du Breuil, qui porte le nom de « *Trente Salans* ». Il y a des *Sartières* le long de l'ancien chenal de la Lasse, entre la Gézière et le Petit-Pont ; près de la Cahouette ; le long du Dain (les Brelles) et jusqu'aux confins de Saint-Gervais, dont tout un quartier, situé pareillement le long du Dain, porte encore ce nom générique.

Sel et marais-salants fournissent également l'étymologie d'un autre nom, le *Mûrier*, attaché à trois lieux-dits sur le territoire de Beauvoir, à la Malchaussée — *le Grand Mûrier* —, au Marais-Doux et dans le quartier de la Ministrie, non loin de l'étier du Verdin. Ce nom ne vient évidemment pas de la présence d'un mûrier, ces arbres ne croissant pas en plein marais (1). Le Dr Baudouin, dans sa douce manie de peupler le pays de mégalithes, le faisait dériver du celtique *morier*, qui

(1) Sauf peut-être *le Mûrier* de Notre-Dame-de-Monts, à la sortie du bourg, sur la route de Saint-Jean, où il y aurait eu jadis un arbre de ce nom. Ce lieu-dit est situé, d'ailleurs, non dans le marais, mais sur la dune.

signifierait *pierre*. Ne serait-il pas tout aussi rationel, étant donné la situation de ces terrains, d'y voir le radical latin *muria* ou *muries* qui, avec *sal*, a formé le mot saumure ? *Muries*, en vieux français *mourie*, désigne la saumure, soit l'eau qui coule du sel déjà formé, soit celle qui est sur le point de se transformer en sel (1).

De la même origine sont les *Murs*, ou *Mures* (orthographe des vieux actes), que l'on trouve dans le marais de Bouin, à 2 km. environ au Nord de la ville, et à la Rive, aux confins de Beauvoir, dans la partie du village de Chaveil dépendant de Saint-Gervais.

Il serait vain d'ailleurs de vouloir trouver à tout prix à chacun des noms du cadastre une étymologie rationnelle et si la signification de certains est évidente, il en est d'autres, et très nombreux, pour lesquels elle nous échappe totalement. Nous serions fort en peine d'indiquer l'origine de noms comme l'Ingret, les Ornezières, le Girobeau et autres. Certains sont de véritables énigmes, ainsi le Champ de Bataille : ce vocable, que l'on rencontre en divers endroits, évoquerait communément, dit-on, les temps gallo-romains ou les invasions normandes ; rien de tel à Beauvoir, semble-t-il, où le lieu-dit en question est un polder, de prise assez récente, situé en bordure de mer, mais la raison de cette dénomination nous échappe. D'autres enfin sont un défi à la réalité, car il ne semble pas, par exemple, qu'il y ait jamais eu des aulnes ou vergnes à la Vrignaie...

Beaucoup de noms sont des mots patois que l'on a peine à transcrire en français moderne ; on s'y est essayé, ils y perdent leur saveur, leur originalité et, qui qui plus est, bien souvent, leur signification même. Pourquoi ne pas leur conserver leur forme primitive ? Il ne faut pas oublier que la langue fut parlée avant d'être écrite. D'aucuns sont intraduisibles : la traduction littérale du mot lui enlève sa forme ou bien, si l'on se borne à franciser celle-ci, c'est le sens même qui est changé. Comment traduire, par exemple, des mots tels que *Joublancha, le Jouc-à-Poules...*, que l'on

(1) On appelait autrefois le sel *muriate de soude* ou *soude muriatée*, et l'acide chlorhydrique se nomme également *acide muriatique*.

rencontre dans des communes voisines, que saisit immédiatement tout honnête Maraîchin, ou encore le *Gâte-Aive* de notre Marais-Doux ? Qui ne voit d'emblée la profonde différence entre *le Cliot,* mot patois signifiant *trou,* et le nom de *Clos,* évidemment plus distingué, mais inexact en l'occurrence, que porte le cadastre actuel ? De même pourquoi ne pas avoir écrit tout simplement *la Bojue,* au lieu d'avoir cherché là on ne sait quelle réminiscence historique en écrivant *Beaujeu,* tout comme la capitale du Beaujolais, le fief de l'époux de la fille de Louis XI ? Il suffit d'ailleurs de prononcer ce dernier mot — *Beaujeu* — en patois pour se rendre compte de la différence avec le nom original. Quant à préciser l'étymologie ou l'origine de celui-ci, c'est une autre affaire... On ne peut que constater, sans pouvoir expliquer le comment ou le pourquoi. Ainsi encore du nom de *Cinjoint :* bien fin qui pourra en donner la signification..., à moins que ce mot ne soit une corruption, ou pour mieux dire une laïcisation — intégrale — de *Saint-Jouin,* ce qui indiquerait alors, mais c'est une pure hypothèse, un bénéfice ecclésiastique, une ancienne possession de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes, en Haut-Poitou, de laquelle relevaient, sous l'Ancien Régime, plusieurs églises vendéennes, notamment celles de Bouin et de Saint-Gervais.

Notre époque, jusqu'à présent, n'a que peu marqué son empreinte sur le cadastre communal : *Notre-Dame-des-Champs* est venue s'intercaler, vers 1890, entre Saint-Pierre et le Pontreau ; *la Croix de Mission* de la route de la Barre a été plantée en 1922 ; *l'Enclos,* construit vers 1930 dans une parcelle de la Vigne-Manquée... Enfin, à l'instar des villas des plages voisines, quelques maisons de la ville affichent des noms modernes : *Simple Abri, J'm'y plais, Le saviez-vous ?, Ker Anne, Sous ma Coquille...,* auxquels il manque l'épreuve du temps et qui, plus que les autres, sans doute, restent soumis aux caprices du hasard, à l'évolution du goût et même, tout simplement peut-être, à un changement de propriétaire...

Fiefs féodaux

Sous l'Ancien Régime, depuis la Féodalité et jusqu'à la Révolution, la terre de France était divisée en une multitude de fiefs de toutes les grandeurs et interdépendants les uns des autres. C'étaient des domaines féodaux, sièges parfois de seigneuries ou châtellenies, soumis à des devoirs envers le seigneur suzerain et possédant eux-mêmes certains droits. Le possesseur d'un fief n'était pas en fait le propriétaire des maisons, terres ou autres choses diverses qu'il comprenait, mais il percevait sur tous ces objets immobiliers une sorte d'impôt, droit de terrage ou autre. La plupart des terres cultivées étaient, dans le Marais, « terrageables » ou sujettes à la sixième partie de leurs fruits.

La paroisse de Beauvoir suivait la règle commune : des noms sont restés, le Fief de l'Ormeau, le Fief Commun ou Communeau, le Fief des Justices, le Fief-Robert, le Fief-Buor..., attachés à un terrain ou à une habitation, qui en témoignent. Mais beaucoup ont disparu et leur nom n'éveille plus aujourd'hui aucun écho dans l'esprit des habitants de Beauvoir, tels le Fief des Savinières, le Fief Flocellière, le Fief Florenoière, le Fief Maubreteau, le Fief de Brayes, le Fief Pinsonnière... et autres.

Ce n'étaient pas là, et de loin, les plus importants, et les grands quartiers de la commune, la Malchaussée, le Bout de Sac, par exemple, constituaient autant de fiefs. Ceux-ci relevaient directement de la seigneurie ou baronnie de Beauvoir, formant en quelque sorte l'apanage propre du seigneur, de même que l'Ampan et ce qui composait le Fief de la Ville ou du Château. D'autres, parfois très étendus aussi, dépendaient de certains monastères ou abbayes — Fief de Coudrie, Fief de la Lande, Fief de Sainte-Catherine, Fief de Saint-Pierre-les-Champs, Fief du Prieuré... — ou châteaux voisins — Fief de Fontordine, Fief des Bouchauds... —.

On ne peut que donner ici une liste de ces fiefs avec leur situation approximative et les quelques renseignements que fournissent à leur sujet les documents anciens. Il n'est pas sûr d'ailleurs que la liste ci-des-

sous soit complète (1), et nous ne saurions être plus érudit en la matière que les tabellions des XVII[e] et XVIII[e] siècles qui, malgré tout leur savoir et leur conscience professionnelle, se voyaient parfois contraints de porter, dans leurs actes, à propos de telle ou telle terre, objet de la transaction, la mention : *fief inconnu,* à moins qu'ils ne laissassent en blanc le nom de celui-ci... De même est-il impossible, pour certains tout au moins, de les délimiter exactement : on ne peut indiquer en général que des limites approximatives.

Fiefs seigneuriaux

Dans un Aveu rendu en 1635 à son suzerain, le duc de Thouars, Anne de Rohan, dame de la Garnache et de Beauvoir, énumérait les fiefs suivants : « l'Ampan, *Boutesac,* la Malchaussée, l'Islaire (?) et autres... », contenus « en et au dedans de la dite seigneurie de Beauvoir ».

Il y avait, de plus, *le Fief de la Ville* — encore dit *de la Garnache,* du nom des premiers seigneurs — qui se délimite de lui-même, et *le Fief du Château,* joignant le précédent, semblant même ne faire qu'un avec lui, et qui s'étendait jusqu'au village du Port, dont il englobait une partie.

L'Ampan

L'Ampan — réminiscence du vieux nom gallo-romain *Ampennum* et emplacement présumé du port de la villa — était un fief de très minime étendue, encastré dans le Marais-Doux entre les petits fiefs voisins. Tout son intérêt réside dans son nom. Ch. Mourain de Sourdeval, au temps où il essayait de démontrer la dualité d'Ampennum et de Beauvoir, affirmait, trouvant là un argument en faveur de sa thèse, que l'Ampan avait conservé une juridiction spéciale et relevait directe-

(1) Certains d'ailleurs ont dû disparaître dans la suite des siècles ou changer de nom, ainsi le *fief Jean de Beuf,* cité le 9 mars 1344 (Arch. Nat. P. 594, fol. 20 v° — Arch. Hist. du Poitou, T. XXVI, p. 25), dont nous n'avons pas trouvé d'autre mention et que nous ne savons où situer.

ment de la Garnache. Après lui, d'autres historiens, Gallet, Loquet... l'ont répété sans l'avoir autrement vérifié. Mais c'est une erreur : aucun document ne confirme cette assertion ; au contraire même, l'aveu de 1635 le mentionne comme fief dépendant de la baronnie de Beauvoir, au même titre que les autres.

Une forteresse fut construite en ce lieu qui eut son heure de célébrité pendant la Guerre de Cent ans et disparut après le XIV^e^ siècle. On a trouvé, il y a quelques années, dans les terres voisines, un superbe écu d'or de Charles VI, quasi fleur de coin, frappé vers 1389-1394 à Saint-Pourçain-sur-Sioule, en Bourbonnais. Saint-Pourçain ayant été un très petit atelier monétaire, il y a lieu de croire que c'est là une pièce assez rare. On sait aussi que cette petite ville possédait jadis un prieuré dépendant, comme celui de Beauvoir, de l'abbaye de Tournus, et dans lequel reposèrent quelque temps, avant 875, les restes de saint Philbert. L'écu aura-t-il été perdu, peu après sa frappe, par quelque moine bourguignon en visite dans nos parages ?

Pendant longtemps, un moulin à vent situait à peu près exactement, pour le passant, l'emplacement de l'Ampan ; il a été démoli vers la fin du siècle dernier.

La Malchaussée

La Malchaussée — *Marchaucée,* 1268 ; *Mareschaucée,* 1458 ; *Maleschaussée,* 1669 ; *Malechaussée...* — était un fief très vaste, le plus grand certainement des fiefs de Beauvoir ; « tenant d'une part la grande mer océane », à l'Ouest — la Crosnière étant encore immergée —, il s'étendait jusqu'aux abords immédiats de la ville et comprenait à peu de chose près toute la partie du Marais située entre l'étier du Pontreau, le Grand Etier et les rives du Dain dans la partie terminale de celui-ci. A l'Est — le Marais-Mauvais et le Tuleau en faisaient partie — il jouxtait le Fief de la Ville. Vers le Nord, il englobait

la Bouteille,

que certains documents mentionnent toutefois à part parmi les fiefs de la seigneurie, et qui était, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, l'un des ports de la côte de Beau-

voir. L'étier du Pré-Dorin séparait le fief de la Malchaussée du fief des Bouchauds.

Rien à dire de spécial sur

le Bout-de-Sac,

qui occupe l'extrémité Sud-Est de la commune, aux confins de Saint-Gervais et Saint-Urbain, dont le séparent les étiers du Bois-Cathus et de Sallertaine.

Autres fiefs

Les autres fiefs s'intercalent entre et autour des précédents. On peut les classer schématiquement en deux catégories, suivant leur situation.

a) *Dans le Marais :* deux groupes de fiefs séparés par la Malchaussée ;

1° au Sud, c'est le Marais-Doux, qui jouissait de prérogatives spéciales ; c'était en quelque sorte une zône franche entre le continent et l'ancienne île de Monts, à laquelle on la trouve parfois rattachée. Les habitants du Marais-Doux étaient exempts de certaines corvées, telle celle de fournir des hommes pour la garde du château, à laquelle étaient astreints les habitants d' « en deçà le Grand Pont ».

De ce côté, se trouvaient, en sortant de la ville :

— le *Fief de Saint-Pierre-les-Champs,* dépendant du monastère de ce nom, tenant le chemin qui conduit au Grand Pont ;

— le *Fief de Brun et Blanches,* appartenant, à la fin du XVIII[e] siècle (1784), par moitié au seigneur de Fontordine et aux La Rochefoucauld-Bayers ;

— le *Fief de Faussillon,* ou *Faucillon,* longeant l'étier, près de l'écluse de ce nom ;

— le *Fief du Châtenay,* que devait limiter à l'Est la charraud « qui conduit de la ville au Girobeau » ; ce fief dépendait de la maison noble du Châtenay, en Saint-Gervais, propriété de la famille de Goulaine de Laudonnière (en Vieillevigne).

Passé l'étier, l'Ampan mis à part, sept petits fiefs :

— le *Fief Pinsonnière*, l'un des mieux individualisés, tenant du levant à la charraud allant du Coëf du Verdin au Coëf du Dély (limite de la commune), comprenant le Sallineau, le Pré-Maubert, la Tenue du Coin, des terres « proche la Grande Planche de l'étier », et d'autres « touchant au midi la charraud qui conduit de la Rousselière au Grand Pont... » ; il appartenait en 1783 au s[r] Guillaume Piberne du Merceron et jouxtait

— le *Fief Jean Michaud* ou *Micheau*, dont le nom est resté au Marais-Michaud, lequel appartenait vers la même époque aux Rivière de la Bussardière ;

— le *Fief Florencière*, aux Guinebauld de la Millière (1784), comprenant le Cottreau, le Deillet, le Biron, etc..., aux environs de l'Ampan ;

— le *Fief de la Rousselière*, qui se situe de lui-même et comprenait de plus une sorte d'enclave au Nord de l'étier, aux environs des Gourmonnières ;

— le *Fief de la Boissellerie*, dépendant de la maison noble de Fontordine ;

— le *Fief de Brayes*, l'un des plus petits de la paroisse, comportait seulement environ 20 journaux de prés et loires, 5 boisselées et 2 charruées de terres labourables et une tenue de marais salants de 100 aires ; il appartenait, à la fin du XVIII[e] siècle, pour les deux tiers au seigneur de Beaulieu — Jacques-Louis de La Rochefoucauld-Bayers — et pour le troisième tiers au seigneur de Fontordine — Alexis-Samuel de Lépinay, de Sigournais — ; un acte du 23 septembre 1783 le situe ainsi : « lequel fief de Brayes tient du couchant à la charraud qui du Pont Closseau va au moulin de l'Ampan, d'orient à la grande charraud de Beauvoir à Saint-Jean-de-Monts, du midy à la charraud du village de la Barre au Coëf du Délit, du nord aux domaines du sieur de l'Herbaudière qui font la limite du fief dans cette partie, fossé entre deux, et une traite sortant du pré des Ruelles à la charraud, lequel domaine dudit sieur de l'Herbaudière est au fief de la Boissellerie en Fontordine... » ;

— le *Fief-Blandin*, enfin, qui débordait sur la paroisse

voisine de Notre-Dame-de-Monts (la Barre), et s'étendait jusqu'au Pré-Maudit ou des Six-Vingts, près le Grand Pont ; il appartenait aux Montaudouin — Mre Thomas-Thobie de Montaudouin, seigneur de la Bonnetière (aveu du 12 may 1770) ; Mre René de Montaudouin, seigneur de la Clartière, la Rabastelière et autres lieux, demeurant en son château de la Clartière, paroisse de Sainte-Croix de Machecoul, 1782... —.

2° au Nord, s'étendaient :

— le *Fief des Bouchauds*, dépendant de la maison noble des Bouchauds, en Sallertaine, qui longeait le Dain dans sa partie terminale ; un aveu rendu le 18 avril 1770 (Guillot et Naulet, notaires) au seigneur de la Garnache par son propriétaire, Messire Thomas-Thobie de Montaudouin, écuyer, seigneur de la Bonnetière, les Bouchauds, le Maupas et autres lieux, le désigne comme suit : « un petit droit fief, tenant d'une part à la charraud qui conduit dudit Beauvoir à la maison des hers Léchardour, d'autre à la charraud qui conduit du Coëf Buord à la Malchaussée, d'autre à la chaussée qui conduit dudit Beauvoir à la maison des héritiers Perin et d'autre l'étier ou estreau des Bouchauds au Pré-Dorin, compris et étant icelui Pré-Dorin en mon dit fief » ; dans ce fief étaient inclus également le Marais-Mouclard, la Galopinière, la Belle-Touche, le Vincendeau, le Marais-Prieur, les Quarante-Chatons, les Quatre-Vingts, le Verdin, le Breuil..., et de ce fief dépendait encore, en ville, une ouche d'un demi-journal environ, dite la Ligence des Bouchauds, située dans « la rue qui conduit des Halles aux Jacobins et Trinitaires, touchant de l'occident le jardin de la dame Vigneron-Jousselandière et demoiselle Baillon, mur entre deux, du midy à l'ouche de la Gailletière, du septentrion à jardin de demoiselle Baillon... » ; cette *ouche* doit être actuellement l'un des jardins situés sur le côté Ouest de la Rue des Ecoles : elle appartenait en 1770 aux héritiers Faudry du Marais-Neuf, qui la tenaient

à rente foncière de la chapellenie de Saint-Jean des Boissonneaux ;

— le *Fief de Coudrie,* l'un des plus considérables de la paroisse, qui en occupait toute la partie septentrionale et une grande partie du village du Port — le reste de celui-ci relevant partie du Château, partie des Trinitaires —, et dépendait, ainsi que l'indique son nom, de la Commanderie de Templiers fondée en 1130 à Coudrie par les seigneurs de la Garnache ; c'est là que se trouvaient les prés des Girayres et des Gerbaudières, donnés à ce couvent lors de sa fondation et qui lui appartinrent jusqu'à la Révolution ; alors qu'ils sont plutôt connus de nos jours sous le nom de Prés de Coudrie, le fief lui-même était souvent désigné, sous l'Ancien Régime, sous le vocable de *Fief Girayre :* ainsi, le 12 may 1770, Messire Thomas-Thobie Montaudouin, seigneur de la Bonnetière, faisait-il aveu, au seigneur de la Garnache, du *quart* du dit *Fief Giraire,* que feu son père, Thomas de Montaudouin, chevalier de Saint-Louis, avait acquis, le 16 août 1757, de Me Marc de la Brouillère ; le fief, « sujet à foi, hommage lige et rachapt », était dit alors tenir « de l'orient à l'écluse de Saint-Nicolas, du midi à la charraud qui conduit du village du Maupas au château de Beauvoir, d'occident au chemin qui conduit dudit château au Port de l'Epoix, du septentrion au Dain de Bouin... » ; en fait, le fief de Coudrie s'étendait des confins de la paroisse — étier des Maréchaux — jusqu'au village du Port, et des abords de la ville jusqu'au Dain ; la Commanderie y était incluse et de Coudrie relevait, en ville même, la Rue du Temple — alias du Cornoir — avec les maisons qui la bordaient.

Entre les deux grands fiefs de Coudrie et des Bouchauds, s'intercalait, limité sans doute à l'Est et à l'Ouest par les deux écours de la Taillée et des Bouchauds, un petit fief appartenant aux Trinitaires, que mentionnent plusieurs documents et qu'un Mémoire de 1766 désigne sous le nom de

— *Fief Joly :* la partie occidentale du village du Port en

dépendait ; la Sigornoire y était incluse avec ses dépendances et, le 3 mars 1786, le Ministre Martin accordait permission à Pierre Lhériteau et Pierre Pinscloux, meuniers, de « faire bastir et édifier un moulin à vent » sur un terrain de l'abbaye, proche le village du Port, « en fief de Sainte-Catherine »..., à la charge de « payer deux poulets par an » (Blain, notaire). Le moulin du Port a été démoli en 1852.

b) Dans le *Champ :* autour de la ville, à l'Est, s'étendaient de nombreux fiefs, pour la plupart vraiment minuscules, se juxtaposant et s'enchevêtrant, dont le plus important était

— le *Fief de Flocellière,* qui s'allongeait depuis la Croix-Rouge et la Brionnière, à la sortie de la ville, jusque vers les confins de la paroisse, entre le fief de Coudrie, au Nord et, au Sud, les petits fiefs cités ci-dessous ; ses terres tenaient les chemins de Fontordine, de l'Ardouinière, ceux de la Maladrie à Fontordine et à la Pamagnée, le pâtureau de la Maladrie, la Filée Maubert... ; la Pierrière « tenant au chemin de Bourdevert et à terre de la chapelle de Saint-Eutrope », le Salbœuf, le Maupas... en faisaient partie ; ce fief possédait enfin une annexe en pleine ville, immédiatement à l'Ouest de l'église et jusqu'aux Gorneries — terrain de six journaux environ compris (1786) entre la charraud qui conduit à la Malchaussée à l'Ouest, les terres Le Breton de la Joucaillière au midi, et au Nord le chemin de la ville à la Coquille — ; le siège de ce fief se trouvait être la maison Le Breton de la Joucaillière, rue Saint-Nicolas, qui portait primitivement, d'ailleurs, ce nom de la Flocellière ; le fief appartenait, à la fin de l'Ancien Régime, à la famille Poictevin de la Rochette.

Le fief de Flocellière se heurtait, à l'extrémité orientale de la paroisse, au

— *Fief de la Lande,* dépendant du couvent fontevriste de la Lande-en-Beauchêne, qui s'étendait depuis le Bout-de-Sac et les Vallées jusqu'au *Cliot,* mais

nationalement le 1er ventôse an VI, mais dut être racheté ensuite par les Lespinay. Cette propriété appartenait au Vte Armand de Lespinay † sans enfants en 1846 ; passa à sa petite-nièce Louise de Lespinay, dame de Puyberneau ; fut racheté vers 1900 sur les héritiers de la générale Potiron de Boisfleury, fille d'Henri de Puyberneau, par son cousin le marquis Zénobe de Lespinay, député de la Vendée ; et échut en partage à sa fille Denise, marquise de Lambilly. Propriété actuelle de ses enfants (1958).

Boisnière (la). — Cne de Venansault, v. — Fief du ressort de Brandois.

Boisnotière. — Cne de Venansault, vill. — La *Bonatière,* ou la *Bénotière.* Fief du ressort de Brandois. Une métairie sise audit vill. fut vendue le 14 prairial an VII au partage avec la Nation, des successions de Jacques-Louis de la Rochefoucault, et Suzanne Poictevin, sa femme ; adjugé le 12 thermidor au sr Raison, de Fontenay-le-Comte, fondé de pouvoir du chev. de Rochefort, entrepreneur des constructions navales. En 1822, Birotheau, juge de paix à Napoléon, pre à la Boisnotière.

Le 21 septembre 1587, Pierre Puyraoul, curé de Saint-Martin-de-Brem, fit donation à Magdeleine de Luxembourg, dame d'Apremont, de plusieurs rentes, dont « 12 boisseaux de seigle, dus par Ragois, Guesdon et Jutard, sur les vill. et tènements de Boisnotière, et Binottière (?), à Venansault... » (Chartrier d'Apremont, vol. I). Par sentence du parlement de Paris en date du 5 janvier 1649, René Gouin, sr de la Gaudinière, détenteur de tout ou partie des vill. et tènements de Boisnotière, Villenière (disparu), et la Bordinière, paroisse de Venansault, fut condamné au paiement de 14 années d'arrérages échus à la fête de N.-D. d'août 1646, et à la continuation de la rente foncière de 12 boisseaux de seigle, mesure de la Roche, faisant 6 boisseaux, mesuré

d'Apremont, au profit de Philippe de la Trémoïlle, baron d'Apremont (Id.).

Bois-Veraud. — Cne de Saint-Florent-des-Bois, h. — Fief relevant de la Chaize-le-Vicomte. En 1364, Catherine Pedenelle fait aveu à Marguerite de Thouars, pour son « hostel du Boys Voyrault ». Le 9 mai 1649, Elie Boisson, sr de la Barre-Blanchère, achetait à Jean Chevaleau, sr de Boisragon, une métairie sise audit vill., laquelle provenait de la succession de Jean Régnon, sgr de la Braconnière, son aïeul maternel (Arch. de la Vendée, chartrier de Péault).

Borderies (les). — Cne de Saint-Florent-des-Bois, h. — Fief dont il est fait aveu le 25 juin 1650 par Paul Durcot, sr de la Grève, abbé commendataire des abbayes de Saint-Benoît et de la Celle de Poitiers, à Jean Gervier, écuyer, à cause de sa seigneurie de Linaudière (Arch. de la Vendée, 1 J).

Bordelière (la). — Cne de Fougeré, vill. — La *Buerdelière* (Cassini) ; ruisseau.

Bordinière (la). — Cne de Venansault, vill., moulin disparu. — Arrentement en 1665 à Jacques Pyneau, sr de la Tournerie, de la maison de la Bordinière, par Léon Robert, sgr de la Frogerie, et Marie Gouin, sa femme ; ladite terre leur étant échue à la suite du décès de n. h. René Gouin, sr de la Gaudinière, père de Mme de la Frogerie. Propriété de Pierre-René Pineau-Maunerie, † à Poitiers le 23 février 1823 ; puis de Louis-Anthoine Gaultier après 1842 ; en 1897, à Emmanuel Mercier-Colombière, son gendre ; et, vers 1900, à ses neveux de Jansac.

Bordinières (les). — Cne de Chaillé-sous-les-Ormeaux.

Borgerie (la). — Cne de la Chaize-le-Vicomte.

Bosquet (le). — Cne d'Aubigny.

Bosse (la). — Cne de Mouilleron-le-Captif. — Tènement dépendant de la seigneurie de Beaupuy.

Botelière (la). — Cne du Bourg-sous-la-Roche. — Fief du ressort de Brandois.

Bottereau (le). — Cne du Bourg-sous-la-Roche. — Fief et tènement tenu du sgr du Plessis-Tesselin par Amaury Allard, s[r] de Bois-Imbert, en 1600.

Bouchaud. — Cne de Venansault. — Fief du ressort de Brandois (lieu disparu).

Boucherie (la). — Cne de Saint-André-d'Ornay, h. — Sur une éminence dominant le ruisseau de Laurenceau, au bord de la route des Sables-d'Olonne. Ancienne seigneurie mouvante de la principauté de la Roche-sur-Yon et fief patronymique de la famille Boscher (Boucher, Bouchier, Boschier, les *Boscherii)*, portant « d'or à un lambel de sable à trois pendants ».

Guiburge Boscher, dame de ce lieu, aurait épousé, vers 1230, Maurice de Belleville, sgr de Montaigu, fils de Brient. Elle fit plusieurs donations aux moines des Fontenelles, en 1239 et 1241, et était décédée en 1247, car Guillaume Le Roux, sgr de la Boucherie, son héritier en partie, promettait de payer, sur la somme de 15 l. qui avait été autrefois accordée par la défunte à la dite abbaye, une rente de dix sous assise sur le baillage de l'Audardière (au Poiré-sur-Vie), et sur le tènement de la Boucherie (G. Loquet, *Essai hist. sur les baronnies du nord-ouest du Poitou*, p. 275-276).

En 1260, c'est Pétronille, qui est dame de la Boscherie, pour son fils, dont elle a la tutelle. La Boucherie comprend alors 20 *sexterées* de de terre environ *(Hommages d'Alphonse*, p. 7).

En 1341, un Aimery Boscher, dit sgr du Bois-Boschier, en appelait d'une sentence du bailli d'Anjou à la Roche-sur-Yon, contre Roland Garnier, tuteur de Jean de Mairé, fils de Guillaume (permission de les faire assigner aux jours de Poitou, au Parlement, le 23 juillet 1341, Arch. nationales, X[1a] 9, f° 159).

Le 8 juin 1342, la veuve et les héritiers de Jean Boschier furent condamnés à payer des dépens

de 25 l., 5 s. et 15 deniers envers Aimery Boschier, Pierre Foulques et Jean Boschier. En 1344, Aimery Boschier et sa mère, Marguerite Gaymard, eurent un procès contre Jean Chasteignier, châtelain de Palluau, au sujet des foi et hommage de la seigneurie du Bois-Bouchier (1), ce dernier prétendait être son suzerain. Aimery Boschier soutenait au contraire que sa terre, relevant de la châtellenie de la Roche-sur-Yon, était tenue immédiatement du duc de Normandie. Le

(1) Si tous ces différents *Boucher* sont vraisemblablement de la même famille, il ne faut pas, pour autant, identifier la seigneurie du Bois-Boucher avec celle de la Boucherie. Le Bois-Boucher est situé dans la paroisse de Beaulieu-sous-la-Roche, et appartenait, dans la seconde moitié du XIV[e] s., à Aimeri Boscher (probablement le fils d'autre Aimeri et de Marguerite Gaymard, dame du Bois-Boscher). D'après les anciennes archives Tinguy de la Viollière, il s'intitulait « sgr du Bois-Boscher et de Beaulieu ». Il testa le 25 mai 1383, élisant sépulture dans le chœur de l'église de Beaulieu, où sa femme, Marguerite de la Salle, avait déjà été ensépulturé (Arch. Jaillard, A 12, cf. p. 43).

La seigneurie du Bois-Boucher ne relevait ni de la Roche, ni de la châtellenie de Beaulieu. Un texte, malheureusemnt assez obscur, des arch. Jaillard, laisse supposer qu'elle relevait de la Guessière de Beaulieu. Ce qui est certain, c'est qu'elle avait une ligence à la Roche-sur-Yon. En 1374, Aimeri Bouscher fait aveu, au château de la Roche, d'une ligence nom nommée (Arch. nat. P 333), mais qui ne pouvait être que celle du Bois-Bocher, comme le prouve le double hommage lige rendu, en 1437, « au regard du chastel de la Roche » par Jean Boutier (dit s[r] du Bois-Boucher, et, presque certainement, petit-fils d'Aimery, par sa mère présumée, Catherine Boschière du Bois-Boucher) pour, d'une part, ses droits dans les chastel et chastellenie de Beaulieu et, d'autre part, « pour la ligence du Bois-Boschier assise en la ville de la Roche (id. P 1121), laquelle ligence confinait (1408) à celle de la Grimaudière « au donjon de la Roche » (id. P 333). Or, cette même année 1437, le sgr de la Boucherie était Jean Boscher.

C'est peut-être à cause de cette ligence (au château de la Roche) que Aimery Boucher pouvait, en 1344, s'opposer aux prétentions de Jean Chastaigner (Communication de M. Gilles de Maupeou, 9 juin 1958).

3 novembre 1371, Aimery Boschier prenait, avec sa fille et d'autres gentilshommes, le parti du roi d'Angleterre, aussi ses biens de l'île de Bouin furent-ils confisqués par le roi Charles V en faveur de Jeanne Chabot, sœur de Gérard, sire de Retz (Arch. hist. du Poitou, t. XVII, p. 124, notes ; t. XIX, p. 109-110).

Jean Boscher, sgr de la Boscherie, transigea avec l'abbé des Fontenelles en 1389, En 1437, un Jehan Bouscher, probablement fils du précédent, rend les Foi et Hommage lige « au regard du chastel de la Roche a cause de son hostel de la Boscherie ». La même année, un Mery Boucher, déclare une ligence féale dans la forêt de la Roche (Arch. Nat. P 1121). Jacques, sgr de ce même lieu, rendit aveu à la Roche-sur-Yon le 15 septembre 1496 ; infirme, il avait été remplacé au ban de Rocheservière, en 1491, par Maurice Boscher, son puîné. Antoine Boscher partageait ses puînés en 1518 et rendit aveu pour la Boucherie en 1527, 1546 et 1578. Ce lieu fut pris par les protestants en 1590, « enlevé sans canon, par coup d'audace ». Antoinette Masson, veuve d'Antoine Boscher, en rendit aveu le 28 mars 1599 ; et René Louer, s[r] de la Guessière, comme curateur de Julien et Gilbert Boscher, le 3 janvier 1605. Julien Boscher, sgr de ce lieu, était, en 1619-1630, chevalier des ordres du Roi et gentilhomme de sa chambre (Arch. nationales, P 2093, f° 25 ; Arch. de la Vendée, 1 E 126 ; Beauchet-Filleau, t. 1, p. 647-648). Saint Vincent de Paul aurait passé une nuit en ce lieu lors de son voyage en Bas-Poitou. La Boucherie échut par héritage aux familles Masson de la Perraye et de Morais (XVII-XVIII[e] s.). Charles de Morais, sgr de la Boucherie et de la Grimaudière, † en 1760.

Bouchet (le). — Cne de la Chaize-le-Vicomte, h. — Les *Bouchaux*, ou *Bouchais ;* prieuré fondé vers 1120 par Gilbert de Bosco, religieux — *Notre-Dame de Boscharüs* — et auprès duquel fut bâti un

peu plus tard le couvent des Ceriziers (V. ce mot).

Bougrière (la). — Cne de Saint-Florent-des-Bois, vill. — Fief vassal de la Chaize-le-Vicomte et de Badiolle. Il est fait aveu du tiers de ce fief, le 19 avril 1749, par François-Alexandre Duval, sgr de la Vergne (Arch. de la Vendée, B 223).

Boule (la). — Cne de Thorigny, h. — La *Bousle*, ancien château avec enceinte, douve et étang (cadast. 1811) ; disparu de nos jours ; très belle porte à l'entrée de la ferme actuelle, surmontée d'un blason daté de 1650 (portant écartelé, au 1 et 2 : des Villates et Nicolleau, au 3 et 4 : Mauclerc et Prévost).

La Boule appartenait dès le XVI[e] s. à Jacques des Villates, s[r] de ce lieu, près de Chantonnay, et † en 1597, peut-être du chef de sa femme, Marie Barbastre, qu'il avait épousé le 29 août 1558. Son fils puîné, Jacques des Villates, s[r] de la Boule, épousa Renée Nicolleau, et vivait encore en 1597. Il eut : Isaac et Anne, femme de Louis des Granges, s[r] des Forges. Isaac des Villates, s[r] de la Boule, protestant, mourut avant 1626. Il avait épousé Antoinette Mauclerc, fille de Pierre, s[r] de la Muzanchère, et de Marie Prévost. Pierre des Villates, son fils unique, encore mineur en 1626, fut maintenu noble en 1667, et avait épousé Renée Chasteigner qui lui donna deux filles. L'aînée, Anne, épousa Hercule Adam, sgr de Saint-Denis et Puyravault ; la cadette, Suzanne, femme de Josué Adam, s[r] des Loires, habitait avec son mari le château de la Boule. Ce dernier, protestant, fut envoyé du 7 novembre au 25 décembre 1685 à la Bastille, en sortit avec promesse de se convertir, mais émigra en mai 1686 à Amsterdam, sa femme l'y ayant déjà précédé (V. *Des Villates en France et Pays-Bas...*, Haarlem, 1881, 1939 ; F. Baudry, *La Révocation de l'Edit de Nantes...*, p. 323).

Leur fils Josué Adam, s[r] de la Boule, épousa, au Simon, le 3 février 1712, Marie Descars. Tous

deux vécurent à la Boule ; ils se firent une donation mutuelle le 23 août 1717 (Duval, n^re). Cette terre était, en 1765, à Charles-Samuel Pyniot, s^r de la Boule, gentilhomme protestant — sans doute du chef de sa mère Anne-Julie de Clervaux, fille d'Auguste, s^r d'Hourmelière et de Anne Adam des Loires (fille de Josué, et de Suzanne des Villates). Il vendit, suivant acte du 12 octobre 1776 (Micheau, n^re), à Alexis Vexiau, bourgeois au Chêne-Bretin (à Bournezeau) la maison de la Boule « consistant en un grand corps de logis, écuries, cours, jardin, bois et autres qui composent la borderie de lad. maison... » contre une rente viagère de 1.700 l.

Propriété, au XIX^e s., de la famille Aulneau de la Touche, puis Chabot de Peschebrun.

Boule (la). — Cne de Venansault, h., ancien moulin.

Boules (les). — Cne de Saint-André-d'Ornay, tènement.

Boulinière (la). — Cne de la Limouzinière, f.

Boulles (les). — Cne des Clouzeaux, h. — Fief mouvant de la principauté de la Roche-sur-Yon et appartenant au s^r Masson de la Fumoire en 1770.

Bourbes (les Grandes et Petites). — Cne de la Roche-sur-Yon, ff. — Fief mouvant de la principauté de la Roche et appartenant aux Le Roux, sgrs de la Routière, et Chappot, sgrs de la Brossardière, en 1770.

BOURG-SOUS-LA-ROCHE (LE). — Cne du canton de la Roche-sur-Yon. — Le bourg se trouve situé à l'ouest sur le territoire, à 1 km. 500 environ du chef-lieu, sur la route nationale 149 bis.

Le nom. — Nom primitif : les Moûtiers-sur-Yon, *Monasteria super Oyon, Saint-Pierre des Mustiers* (chartes X^e-XI^e s.) ; *Monasterii super Rocham* (XIV^e s., Grand-Gauthier). Le nom actuel n'apparaît qu'au XV^e s. *De Burgo supra Rocham Oyon* (1533, ms. de Luçon) ; *de Burgo super Rocham* (Livre Rouge) ; *Le Bourg-sous-la-Roche* (1447, Chartes de Saint-Lienne). On dit aux

alentours : le Bourg ou le Petit-Bourg, et l'on prononce, à la patoise, le *Borc*. Au XIX[e] s., suivant les régimes : *Le Bourg-sous-Napoléon ; le Bourg-sous-Bourbon*. En exécution de l'ordonnance royale du 21 août 1827, la petite commune de Château-Fromage fut réunie à celle du Bourg-sous-la-Roche.

Situation, superficie, territoire. — C'est la plus étendue des communes du canton de la Roche-sur-Yon. Sa surface réelle est de 5.219 hectares dont 5.046 imposable (1957). Elle confine à l'O. Saint-André-d'Ornay et la Roche-sur-Yon ; au N. la Ferrière ; à l'E. la Chaize-le-Vicomte et la Limouzinière ; au S.-E. et S., Saint-Florent-des-Bois et Nesmy. L'altitude moyenne est de 70-80 mètres. Le territoire, d'une formation géologique très simple, comprend une immense nappe de *schistes* gris anciens ; un noyau de granulite se montre au sud-ouest vers l'Yon ; des alluvions modernes se trouvent sur la rive gauche de l'Yon. Ruisseaux : la Trézanne, la Riallée, le Noiron, le Badiolle.

Population. — 161 feux à la fin du XVII[e] s. ; 226 feux en 1770 ; 1.981 h. en 1836 ; 3.099 en 1900 ; 2.890 h. en 1936 ; 3.441 h. en 1946 et 3.365 h. en 1954. En 1946, on comptait dans cette commune : 710 immeubles, 214 exploitations agricoles ; 807 ménages et 1.440 h. vivant d'agriculture (soit les 41,8 % de la population).

Histoire. — La découverte de pièces matérielles d'ordre préhistorique est nulle au Bourg-sous-la-Roche. Une seule hache polie en provenant se trouvait autrefois dans la collection de Benjamin Fillon, introuvable aujourd'hui. Dans cette immense commune ? C'est incroyable, pensait le D[r] Baudouin. Quelques souterrains-refuges au Moulin-Papon (près de la Bretèche) ; des sépultures du moyen-âge à la Salle.

La fondation de la paroisse du Bourg-sous-la-

Roche remonte à la fin du XI[e] s. et est attribuée à Bernard, sgr de la Roche-sur-Yon. Dès les années 1035 et 1040, les moines de Marmoutier, près de Tours, avaient été dotés par Geoffroi II, vicomte de Thouars, par sa femme Aéonor, et par leurs fils, des terres, droits, complants, et cens dans une paroisse située au bord de la rivière d'Yon et appelée les Moustiers, succursale du prieuré de Saint-Lienne.

Vers 1110, l'église et le bourg des Moutiers-sur-Yon, c'est-à-dire le Bourg-sous-la-Roche, étaient tenus par le doyen de la cathédrale de Poitiers, à raison de 100 sous par an ; mais une bulle du pape Pascal II ordonnait à l'Evêque de Poitiers de la restituer aux moines de Marmoutiers ; et ceux-ci réclamaient en 1166 au chapelain des *Mustiers*, près la Roche, une pension de 100 sous, qui fut réduite à 60. Cette église, longtemps convoitée par les évêques de Poitiers, paraît être tombée entre leurs mains, puis en celles des évêques de Luçon après la création de ce diocèse *(Cart. du Bas-Poitou,* p. XLVI-XLIX).

Dédiée à saint Pierre, elle dépendait, avant la Révolution, du doyenné de Mareuil (1). L'édifice actuel est surmonté d'un clocher dit *bénédictin*, tour carrée qui s'élève de 3 m. 33 au-dessus du faîtage. Le chœur seul est voûté en berceau cin-

---

(1) Curés de la paroisse Saint-Pierre du Bourg-sous-la-Roche : Nicolas Goridono, 1422 ; Bertrand Férétreau, 1463 ; Jacques Voyneau, 1475 ; Mathurin Guérineau, 1600 ; Buyron, 1692-1700 ; Jacques-François Girard, 1705 † 1753 ; André Malteste, 1754 † 1782 ; Louis-Joseph Blanchard, 1782 † 1794 ; Jacques-Louis Doussin de Voyer, 1793-1795 ; Dorie, 1803-1814 ; Moizeau, 1814-1828 ; Jean Eriau, 1828 † 1869 ; François-Xavier Hilléreau, 1869-1887 ; François Boisseau, 1887 † 1902 ; Joseph Martineau, 1902 † 1942 ; Pierre Pineau, 1942-1950 ; Auguste Aubert, 1950-1955 ; Léon Pavageau, depuis 1955.

Mention spéciale doit être accordée à l'abbé Louis-Joseph Blanchard, qui fut du nombre des prêtres massacrés à Noirmoutier, après la reprise de l'île par les Bleus, en janvier 1794.

tré ; restes romans (contreforts de la façade occidentale) encadrant un portail du XIV^e^ siècle. C'est dans cette église que furent célébrées les obsèques de Guérin, chef du pays de Retz et lieutenant de Charette, tué le 25 septembre 1795 à la bataille de Saint-Cyr-en-Talmondais. Il fut enterré dans le cimetière communal.

La baronnie de Brandois étendait son ressort sur une grande partie de cette paroisse ; le reste relevait des baronnies de Mareuil et la Chaize, de la principauté de la Roche-sur-Yon et de la châtellenie de Landeblanche (Belleville).

Maires : Pierre Guignard (an VIII) ; L.-A.-F. Voyneau du Plessis (1807) ; Pierre Guiaud (1817) ; L.-A.-F. Voyneau du Plessis (1827) ; Pierre Rambaud (1830) ; Charles-Auguste-Gabriel Maillot (1837) ; Jules-Henri-Dauphin de Tardy de Rossy (1848) ; François Gaudin (1852) ; Jacques Allezeau (1854) ; François Rambaud (1860) ; Alexis Durand (1864-1878) ; Arthur Gorrin de Ponsay (1884) ; Héliodore Durand (1888) ; Georges Durand (1913) ; Raoul Bobineau (1944) ; Eugène Louineau (1947) ; Louis Robin (1952) ; Henri Teillet (1957).

Anciennes familles. Célébrités : de Saligné, sgrs de la Lardière, de Badiolle, marquis de la Chaize-le-Vicomte (XIV^e^-XVIII^e^ s.), maison d'ancienne noblesse qui a produit plusieurs personnages distingués, dont Louis de Saligné, sgr de la Lardière, contemporain et l'un des capitaines d'Henri IV *(Famille de Saligné,* An. Soc. Emul. 1857, pp. 195-216) ; Chabot, sgrs du Chaigneau (XV^e^-XVII^e^ s.) ; Voyneau, sgrs de la Coussaye, Malvoisine, les Reboustes, le Fief-du-Bourg, etc... (XVI^e^-XIX^e^ s.) ; Gazeau et de Buor, sgrs de la Couperie (XVII^e^-XIX^e^ s.) ; Savy de la Rochette ; Joussemet de la Richardière ; de Rossy et de Tardy (XVIII^e^-XX^e^ s.), etc...

Pierre Rezeau, né au Bourg-sous-la-Roche, le 16 novembre 1764, au village de la Rochette-Boisseau, marchand de bois à la Copechagnière en

1789, nommé capitaine royaliste de cette paroisse en 1793, devint par la suite l'un des chefs de division du général de Charette (H. Bourgeois, *Statues et statuettes de la Vendée militaire*, Vendée historique, 1908, n°s 266-268).

Pierre Rambaud, né le 9 novembre 1850 au Bourg-sous-la-Roche, pharmacien en chef des hôpitaux de Poitiers, connu surtout comme historien. On lui doit : *La pharmacie en Poitou jusqu'à l'an XI*, Poitiers, Blais, 1907, 800 p. ; *L'assistance publique à Poitiers jusqu'à l'an V*, Paris, H. Champion, 1912-1914 ; 2 vol., in-8°, 663 et 585 pp., et de nombreuses brochures sur l'histoire de la médecine en Poitou.

Georges Durand, né au Bourg-sous-la-Roche le 3 octobre 1886, naturaliste et botaniste distingué, a réuni au château de Beautour une collection d'oiseaux admirables et des vitrines de papillons uniques au monde.

Bibliographie : Abbé Aillery,, *Chroniques paroissiales*, t. I, pp. 42-47 ; H. Bourgeois, *Le Bourg-sous-la-Roche* (Vendée historique, 1902, pp. 464-471) ; Y. du Guerny *Les anciens registres paroissiaux de Vendée, Le Bourg-sous-la-Roche* (An. Soc. Emul., 1955).

Bourgerie (la). — Cne de Saint-André-d'Ornay, h.

Bourgneuf. — Cne de Mouilleron-le-Captif, vill.

Bourg-Sacré (le). — Cne de Thorigny, f. — Le *Bout-Sacré ;* ancien moulin à eau (cadast., 1810).

Bourreau (le). — V. Boireau (le).

Boursière (la). — Cne de Venansault, h., château, ancien moulin. — *Borciera* (1224), *Borcère* (1497), *Bourcière* (1500), *Bourcère* (1520). Ancienne maison noble, terre et seigneurie relevant de la châtellenie de Beaulieu-sous-la-Roche à hommage plain, à rachat et à 40 sols de service annuel (Arch. nat. P 2099).

Hugues Primaut, chevalier, fait don de 25 sols de rente à l'abbaye des Fontenelles sur les « talliatis et proventibus » de la Boursière, vers 1224

(Arch. de la Vendée, H).

Une transaction de 1365 nous apprend qu'à cette date Marguerite du Puy-du-Fou, veuve (remariée) de Nicolas Robineau, baille à sa nièce, Catherine Robineau, alors femme de Guillaume Aymond, et sur l'héritage dudit Nicolas, le « village de la Bourcière, y compris la métairie, excepté le moulin ». Catherine devra payer les devoirs féodaux, et, en particulier, 40 s. de rente à Mgr Jehan des Chasteigners et à Mgr Aimery Bouschier (tous deux co-seigneurs de Beaulieu), et, au sgr des Forges (Landeronde), un éperon blanc, ainsi que 10 s. de rente au couvent des Fontenelles (Arch. Jaillard, A 5) (1).

Catherine Aymon, probablement fille de Catherine ci-dessus, était femme de Jean Jaillart, et lui avait porté la terre de la Maronnière (Aizenay), dont il rendit aveu, en 1391, à Jean de la Muce (Beauchet-Filleau, t. I, p. 219). C'est peut-être par cette alliance que la Bourcière passa aux Jaillard ?

Jean I Jaillard et sa femme, Jehanne Templerie, sont qualifiés de s^{r} et dame de la Boursière dans plusieurs actes en 1540 et 1554, mais habitaient l'hôtel de la Rollandière, paroisse d'Aizenay. En 1563, François Jaillard, probablement neveu du précédent, est également qualifié de sgr de la Boursière, dans le dénombrement de Beaulieu (Arch. nat., Id.). Il avait épousé Anne de la Tousche-Limouzinière, fille d'Alain, sgr de la Malauzie (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu), et des Planches (Coëx), et de Catherine Rouault.

Son fils, Jean II Jaillard, sgr de la Boursière après lui, et mari de Nicole de Mermande, joua un

(1) A Mme Fougeray, Angers. — Voir aussi les démêlés assez amusants de Jean Jaillard avec René Grignon, s^{r} de la Pelissonnière, au sujet de sa nièce et pupille Avoye Jaillard (An. Soc. Emul., 1860, p. 217). — La moitié environ des archives Jaillard a disparu, de sorte qu'un grand nombre de pièces ne sont connues que par la courte analyse qui en est faite dans un bel inventaire, non daté, mais dressé après 1847.

certain rôle dans les guerres de religion. Il reprit sur les protestants la place de Talmont, et fut nommé, par Guy de Daillon, Cte du Lude, au commandement du château de ce lieu, le 6 février 1577 ; mais le 22 avril 1587, il remettait cette place entre les mains du futur Henri IV. Les archives Jaillard contiennent des lettres qui lui sont adressées par du Landreau, le Cte du Lude, Louis de Bourbon, Pce de la Roche-sur-Yon, le duc de Mercœur, Henri III, Malicorne, Catherine de Médicis, etc... .

En 1604, François Robert, sr de la Voye, et Alain Robert, sr de la Genétouze, son frère, habitaient la Boursière (Carrés d'Hozier, 542). Ils étaient fils de Marie Jaillard, sœur de Jean II ci-dessus, et de Charles Robert, sr de la Rochette des Clouzeaux.

Louis Jaillard, sgr de la Boursière après Jean II, son père, mourut vers 1623. Le 15 juillet 1625 : protestation du fermier de la Boursière contre les officiers du sgr de Beaulieu qui, après saisie féodale de la terre de ce lieu pour faute de paiement de rachat, voulaient en adjuger le bail judiciaire pendant un an (Arch. Jaillard). Le 18 mai 1627, Céleste du Puy-du-Fou, veuve de Louis Jaillard, affermait le moulin « turquois » (moulin à vent) de la Boursière pour 66 l. (1).

Deux des fils de Louis Jaillart se qualifièrent de sgrs de la Boursière ; Louis et Gabriel. Ce dernier, par testament du 5 septembre 1654 et codicile du 2 décembre 1663, léguait à la cure de Venansault le pré dit « Pré de la Cure » et, à la fabrique, 1.500 l. à placer en domaine, plus 60 l. de rente annuelle à prendre sur la

(1) Le 9 septembre 1632, elle signe « estant au village de la Mazourye, en la pisse de Venansault », une ratification, devant notaire, de la concession à elle faite par Philippe de la Trémoïlle pour l'érection en châtellenie de la Grange-Maronnière, d'Aizenay ; et, le 18 février 1652, elle signe, à la Bourcière, une procuration avec les notaires de la Pté de la Roche : Lambert Mercier et Pierre de la Bouscherie (Arch. de la Vendée, J 30, doss. is.).

métairie de la Garlière. Ces legs étaient destinés à la fondation d'une chapellenie à l'autel N.-D. de l'église de Venansault, à charge d'une messe par semaine, pour le repos de l'âme du testateur (Arch. de la Vendée, G ; arch. Jaillard).

Le 3 juillet 1668, Foy de Launay, veuve de Louis Jaillard, frère de Gabriel, fait aveu de la Boursière à Beaulieu, pour son fils François, mineur (Archives Jaillard). Celui-ci épousa Jacquette de Saligné et mourut en 1708. Son fils, Paul Jaillart, sgr de la Maronnière (Aizenay) et de la Boursière, fut reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem le 27 avril 1688 et mourut « en caravanes » à Malte en 1714. Sa succession fut partagée entre son frère Louis et ses sœurs Foy et Avoy-Thérèse Jaillard. A cette occasion, la terre de la Boursière fut évaluée 21.825 l. et d'un revenu de 1091 l. 5 s. et attribuée à Louis Jaillard, qui épousa, en 1710, Marie-Louise Aymon, dame des châtellenies de Beaulieu. En 1733, celle-ci agissait comme veuve et dame de la Boursière et obtenait, après jugement de la cour du Lieu-Dieu, le paiement de 29 ans d'arrérages d'une rente noble et foncière due à la maison de la Boursière sur les fiefs de la Guillonnière et des Foucheries, à Venansault. En avril 1734, pour satisfaire à une ordonnance royale du 17 nov. 1733, elle déclarait, dans la suite de ses biens, « La Boursière de Venansault et métairies en dépendant et 45 boisselées de landes » (Id.). Jean-Baptiste Jaillard, sgr de la Boursière, fils puîné de Louis, mourut vers 1780, et sa succession fut partagée en décembre 1781. Cependant, sa sœur Marie-Anne Jaillard se qualifiait, dès 1750, de dame de la Boursière, et y habitait avec son mari, Charles-Baptiste de Morais, sgr de la Boucherie. Elle y mourut en 1785. Sa pierre tombale se trouve encastrée dans le soubassement de la Croix qui est sur la place de Venansault. Elle avait fait hommage de sa maison noble du Petit-Château (Venansault) au sgr de la Bobinière, en 1783.

De cette alliance sont issues deux filles : Ma-

rie-Henriette de Morais, qui épousa, le 15 juin 1773, Louis-Charles de Gazeau, sgr de la Benastonnière, à Grosbreuil, et lui apporta la Boursière ; la seconde, Charlotte-Foy, mariée, le 15 janvier 1790, à Henri-Aimé de la Forest-Groizardière, résida à la Boursière pendant la Révolution, son mari ayant émigré. Louis-Charles de Gazeau, après avoir pris part au rassemblement de la Proustière et tenté d'émigrer en 1791, fut arrêté en 1793, et incarcéré avec sa femme aux Sables, condamné à mort, et exécuté le 22 mars 1794. Comme il était paralytique, on dut le porter dans un fauteuil. Sa veuve survécut à la Révolution.

La Boursière passa à leur fille, Henriette-Charlotte de Gazeau, qui, après avoir épousé Antoine Rousselot de Saint-Céran, mourut le 10 germinal an V en couches de son 1er enfant. Celui-ci mourut aussi, mais six jours après sa mère, de sorte que son père se trouva héritier de la Boursière. On le retrouve aux Sables, en l'an IV, comme receveur de l'enregistrement. En 1826, il acheta le vieux château de Bouin et s'occupa activement de l'aménagement du marais ; un polder de Bouin porte son nom (200 Ha). S'étant remarié, vers 1801, avec Julie Juchault de la Moricière, il alla habiter le Chaffault en Bouguenais (L.-At.) et vendit la Boursière, par acte du 12 mai 1823 (Ménardeau, nre), à Constantin-Joseph de Chabot, demeurant au Ch. des Gats (Dompierre-sur-Yon). Celui-ci (1799 † 1863) avait épousé, en 1819, Adélaïde de Guerry de Beauregard et vint habiter la Boursière avec sa belle-mère, Constance-Henriette-Louise de la Rochejacquelein, sœur des trois généraux, qui fut inhumée à Venansault en 1827. Auguste de Chabot (fils du précédent) a écrit dans une brochure, actuellement introuvable, ses souvenirs d'enfance à la Boursière *(Mes chers disparus, 1771-1901,* Montauban, Prunet, s. d.). Il raconte que son père dut démissionner, en 1830, de la mairie de Venansault et subir, à la Bour-

sière, les visites domicilières, de jour et de nuit, des soldats de Louis-Philippe qui mirent tout à sac. C'est sa sœur Marie (1820 † 1901) qui eut la Boursière en partage après 1863 et vint y habiter avec son mari, Henri Augier de Moussac, qu'elle avait épousé le 12 novembre 1843. Ce dernier devint maire de Venansault et mourut en 1879. Il laissa, avec sa femme, le souvenir de personnes toutes dévouées aux œuvres de la paroisse. Ils eurent sept enfants, dont Fernand, qui devint propriétaire de la Boursière, puis, ensuite, son frère Henri qui, n'ayant pas d'enfants, la légua à son neveu Christian de Moussac, le propriétaire actuel (1958). La Boursière fut occupée, en 1943 et 1944 comme hôpital militaire allemand (1).

Bousle (la). — Cne du Bourg-sous-la-Roche. — Tènement et fief tenu à hommage plain, rachat, et 4 s. 8 d. (pour moitié) du sgr du Plessis-Tesselin, suivant les déclarations du 31 mai 1532 de Pierre Ruffin ; et du 25 mai 1600 de Jean de la Varenne, écuyer (Chartrier du Plessis-Tesselin).

Boutet (le). — Cne de Chaillé-les-Ormeaux, f. — Le *Boulet* (Cassini) ; ancien moulin.

Boutinière (la). — Cne de Saint-André-d'Ornay, h. — Fief vassal de la principauté de la Roche-sur-Yon. Il en est fait aveu de 1496 à 1605 par les Boscher, sgrs de la Boucherie. Ce fief passa aux Masson (XVII[e] s.), puis de Morais (XVIII[e] s.).

Brachetière (la). — Cne de Mouilleron-le-Captif, f.

Brancardières (les). — Cnes du Bourg-sous-la-Roche et de Nesmy, vill. et château moderne. — Fief tenu à hommage plain et rachat du sgr de Boisbellefemme, en 1605, par Jacques Bodin, écuyer, s[r] de la Barre ; en 1663 par Philippe Chabot, s[r] du Chaigneau, par suite d'un acquêt contracté avec Théophile Bodin, s[r] de la Barre (Arch. nat. 1 AP, 1162-1164). Il appartenait, au début du XVIII[e] s., à Saturnin Mer-

(1) Communication et notes de M. Gilles de Maupeou (20-21 février 1958).

Paroissien de Luçon

Très complet

MAISON MAME

Société Générale

Toutes opérations de banque et de bourse

Agences de LA ROCHE-SUR-YON
FONTENAY-LE-COMTE
LUÇON, LES SABLES-D'OLONNE

L'O. R. E. C. O.

Coopérative Vestimentaire pour le Clergé

32, rue Maréchal-Joffre
LA ROCHE-SUR-YON
Magasin ouvert tous les jours (après-midi)

Hôtel du LOUVRE et N.-D. de la GARDE

99, Rue de la Grotte, LOURDES

Arrangements pour GROUPES

COUVERTURE — CHAUFFAGE — SANITAIRE
ELECTRICITE — REFRIGERATION
Installation grandes cuisines et buanderies pour COLLECTIVITES

JUSSEAUME & ETOURNEAU

12, Rue du Chapeau-Rouge, NANTES Tél. 112-38-143-57

Le Gérant : H. Rezeau.

Dépôt légal (3e Trimestre 1958) N° 26 Evêché de Luçon